



REVENDICATIONS SÛRETÉ FERROVIAIRE



VOUS PROTÉGEZ LE RAIL, VOTRE MÉTIER MÉRITE D'ÊTRE RECONNU

LA SÛRETÉ EST UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC, PAS UNE OPTION

Agents assermentés, formés aux spécificités ferroviaires, vous protégez chaque jour les voyageurs, le réseau et les cheminots. Votre mission de service public exige une vision nationale cohérente.

Le constat de l'UNSA : la contractualisation et la réduction des coûts fragilisent la couverture des territoires. Les réorganisations, les revenus instables et les plannings subis usent les équipes.

Notre exigence : changer le modèle de financement, garantir un salaire digne, permettre des parcours de carrière équitables et valorisant, améliorer et garantir les conditions de travail et la sécurité des agents.



25 À 50 % DU REVENU

proviennent des éléments variables de solde (EVS). L'UNSA revendique l'intégration d'un maximum d'éléments variables dans le salaire

Une sûreté à deux vitesses n'est pas une fatalité : défendons une mission de service public forte sur tout le réseau et des droits solides pour les agents.

4 DE NOS PRIORITÉS POUR LA SÛRETÉ, DES ACTES POUR LES AGENTS

Financement, rémunération, parcours et conditions de travail : l'UNSA s'engage.

1. UN FINANCEMENT POUR NOTRE MISSION

- Faire évoluer le modèle économique : la protection des voyageurs ne doit pas dépendre du choix des opérateurs de contractualiser ou non avec la Sûreté ferroviaire.
- Faire de la Sûreté ferroviaire l'interlocuteur unique et obligatoire pour toutes les missions de sûreté sur le Réseau ferré national.
- Redonner à la SUGE le contrôle et l'encadrement des prestataires privés : la sécurité privée doit être un appui, jamais un substitut. Restaurer officiellement l'appellation « Police ferroviaire » pour reconnaître la spécificité du métier.

3. DES CARRIÈRES QUI RECONNAISSENT

- Des parcours dynamiques fondés sur les compétences : près de 18 ans pour passer de la classe 2 à la classe 4, ce n'est plus acceptable.
- Nommer les postes d'ADPX en classe 5 et les renommer « Adjoints au Dirigeant de Proximité », ce qui implique de nommer les DPX à la classe 6.
- Construire des fins de carrière dignes : des postes hybrides mêlant terrain et missions fonctionnelles, et des rôles de mentors pour transmettre les savoirs et préserver la santé des agents expérimentés.

2. UN SALAIRE JUSTE ET PLUS STABLE

- Intégrer tout ou partie des éléments variables de solde (EVS) au salaire : les congés et les arrêts maladie ne doivent plus faire chuter les revenus.
- Indexer l'IPA et l'ICPA sur l'inflation et les intégrer au calcul de la retraite pour les agents pour qui ce n'est pas encore le cas.
- Revaloriser et harmoniser les indemnités de projection opérationnelle, de patrouille et de conduite. Des contraintes réellement compensées et les mêmes règles partout sur le territoire.

4. DES CONDITIONS QUI PROTÈGENT

- Généraliser l'équipe de 3 agents comme standard minimal : la sécurité des interventions ne doit pas être une variable d'ajustement.
- Des plannings stables, diffusés à l'avance ; mettre fin aux modifications de service subies sans contrepartie. Garantir de vrais temps de pause et de repas dans des lieux adaptés.
- Abolir la valorisation du « NU » (Non Utilisé) : les agents ne doivent plus « rendre » des heures à cause de l'organisation des plannings.

UN SERVICE PUBLIC FORT, DES AGENTS RECONNUS

Pour l'avenir de la Sûreté ferroviaire et pour vos droits, votez UNSA-Ferroviaire.